

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION « PORTE-GRAINES » du 30 MAI 2025

Etaient présents : Lydie MARTIN-BORRET, Florence ENGLEBERT, Monique PORPORA, Gil JAY, Murielle PASSERIEU, Sylvie MUSSON, Hélène FERRERO, Monique JANIK, Corinne MASSON, Stéphanie BERNARD, Sylvie GUION, Roland GUION, Sabrina CORBEL, Daniel YVAN, Nadine YVAN, Chantal SICARD, Agnès JOLY, Gildas THORAVALL, Johanna CASCALES, Claude ALLAIRE, Estelle LEMAITRE, Jean-François HAMONIC, Patrick CHALET, Emmanuelle RALLI et Isabelle JAUSSAUD

Se sont excusé(e) auprès de la secrétaire et ont demandé d'être représenté(e)s : Véronique SIX, Brigitte ESCALLIER, Magali EYMARD-DAUPHIN, Paul ESCALLON, Camille DIDRY, Raymonde CLARET, Christine ACCARIER, Marie-Laure STIENHAULT, Suzy BATAILLE et Valérie PASCAL.

Aucun quorum n'étant prévu aux statuts, l'assemblée peut délibérer valablement.

### **Bilans d'activité des deux saisons 2023/2024 et 2024/2025 écoulées :**

→ Saison 2023/2024 : 230 adhérents répartis dans 27 groupes, chiffre d'affaire : environ 94 000€.

→ Saison 2024/2025 : 254 adhérents et 28 groupes, chiffre d'affaire environ 132 000€.

→ Les produits distribués et leur référent:

- 5x par saison, les **agrumes (artichauts/ grenades)** : très satisfaits des produits distribués, le groupement « Le Galline Felici » a été plus que correct en remboursant chaque adhérent à hauteur de 75% suite à la livraison des clémentines très abîmées de décembre 2024, un problème exceptionnel dû aux fortes pluies lors des récoltes. A savoir, les cagettes contiennent toujours environ 10% de produits supplémentaires pour pallier aux aléas qui peuvent être subis pendant le transport. Une personne de l'assemblée, met l'accent sur le fait que par déontologie de l'association, il est quand même requis de rester solidaires des producteurs. Référents : Gildas et Suzy qui est venue en aide pour la livraison et la distribution lors de la saison 2024/25. Suzy ne pouvant pas poursuivre, Jean-François s'est proposé pour la remplacer. Ainsi Gildas peut se consacrer à tout ce qui concerne le site internet.
- 1x par saison, les **huîtres** de Listrec en Bretagne: il faudrait pour simplifier la distribution, proposer moins de catégories (9 types en 2023 et 11 en 2024). Référent : Claude et distribution chez Chantal.
- 1x par saison, les **noix/ huile de noix/ HE d'hélicryse** : les noix étaient cette année 2024 excellentes ! Référente : Hélène.
- 1x par saison, le **canard** (10 produits transformés), la diversité des produits demande une bonne organisation au moment de la distribution. Référente : Hélène et distribution chez elle.
- 1x en 2023/24 l'**huile de tournesol**. Ce produit n'a pas été reconduit car le producteur est présent sur les marchés de Pont du Fossé et de Saint-Bonnet. Référente : Isabelle.
- 1x par saison les **fruits secs** : ces produits sont choisis et sélectionnés par un groupement de Gardanne « Agrosourcing », qui sélectionne ses produits en filière courte, avec une démarche bio-équitable. Pour plus d'informations, on peut trouver leur site sur internet. Nous faisons le choix de nous limiter à 8 produits différents choisis dans leur catalogue afin de simplifier la distribution, qui n'est déjà pas facile. Les abricots moelleux ont été retardés dans la livraison à cause des contrôles phytosanitaires douaniers. Gage de qualité : leur couleur brune et non pas orange ! Référente : Hélène.
- 3x par saison les **avocats (fruits de la passion/amandes en coque/mangues et patates douces** en plus cette année) : le producteur d'Andalousie qui livre lui-même ses commandes est très attentif et soucieux de l'impact de son activité sur l'environnement. Il optimise ses transports, il veille à consommer le moins d'eau possible pour ses cultures, il conditionne ses

produits en carton, qu'il récupère. Il envisage pourtant de les remplacer par des caisses en plastiques pliables car le carton n'a pas une grande longévité alors que les caisses en plastique oui, elles ont aussi l'avantage de prendre moins de place lorsqu'elles sont vides. Pour lui rendre ses contenants, nous allons voir si il peut livrer au lendemain des arrivages d'agrumes, de façon à ce que l'on n'encombre pas trop longtemps le hangar de Paulette. Un membre présent a fait remarquer que nous n'avions qu'1 livraison de mangues, car en octobre, s'est la fin de la saison pour ce fruit. A l'unanimité, nous ne désirons pas ouvrir les commandes de Porte-graines plus tôt dans la saison. Référente : Hélène puis Sylvie qui a pris le relais cette fin de saison pour la décharger.

- 1x par saison l'**huile d'olive** de Crète: forte augmentation des commandes pour la saison 2024/25 : 755 bidons au lieu de 432 bidons en 2023/2024, car les prix ont considérablement baissé par rapport à la saison précédente, (2024 : 38€/3l 2025 : 28€/ 3l), ceci est dû aux fluctuations du marché. Le moulin de Zarkos offre chaque année des bouteilles d'huile à l'association. Celles-ci sont redistribuées aux référents des groupes pour les remercier de leur implication. Référente : Chantal et distribution chez elle.
- 1x par saison le **parmesan** d'Italie : nette progression des commandes, 335kg en 2023/24 pour 2 affinages proposés par le producteur et 410 kg en 2024/2025 pour 3 affinages. La référente a souligné la difficulté de la répartition et du calcul du coût par groupe, sachant que chaque morceau a un prix différent. Cela demande beaucoup de manipulation et peut être source d'erreurs. Elle a eu du mal à réunir de l'aide. De plus, nous avons pu constater que certaines personnes commandaient une quantité considérable de ce produit. Déduction : celles-ci ne commandent-elles pas aussi pour leur entourage ? Les solutions envisagées ont été, soit de limiter la quantité commandée par personne, soit de se limiter à la proposition de 2 affinages au lieu de 3. A la majorité, ces solutions n'ont pas été retenues au profit d'une organisation différente avec davantage de personnes. Le coût des frais de transport s'ajoute au montant indiqué sur chaque morceau de parmesan. Cette année, un malentendu entre Florence et son interlocutrice italienne a engendré une erreur du montant demandé aux adhérents 0,30ctimes au lieu de 0,60ctimes. Celle-ci a pu être couverte par l'association. Référente : Florence et distribution chez elle. Peut-être, pour plus de confort lors de la livraison, pourrait-on l'organiser dans le hangar de Paulette ? Ceci est une proposition qui m'apparaît en rédigeant ce compte-rendu.
- 1x par saison les **confitures, farine et châtaignes au naturel**: nouveaux produits proposés en 2024/25. Remarque d'une personne : peu de saveur des confitures, ce qui n'est pas partagé par tout le monde. Les confitures sont nettement moins sucrées que celles dont on a l'habitude. Référente : Bertille, livraison en même temps que celle de l'Amap du Champsaur sur le parking de la biocoop.

→ L'organisation des distributions :

Le local de distribution est vraiment idéalement situé et très fonctionnel. Maintenir la vigilance lors des manœuvres du transporteur. Pour remercier sa propriétaire, Paulette Battier, qui nous le prête gracieusement, l'association la dédommage en lui offrant ses commandes.

Les distributions des agrumes s'organisent bien avec la mise en place d'un « aboyeur » pour annoncer les commandes et d'un roulement des groupes pour la manipulation des caisses. Constat : nous sommes quelques fois trop nombreux. Préciser lors de l'envoi du planning, que la présence d'un seul membre par groupe suffit. Ce planning peut d'ailleurs s'étendre aux autres livraisons importantes comme les fruits secs, les produits d'Andalousie, l'huile d'olive, le parmesan...

Malgré les nombreuses remarques relatives à l'heure de distribution des agrumes, l'association ne peut pas être plus précise, car de nombreux aléas peuvent intervenir sur le trajet du chauffeur. Par contre, elle n'indiquera plus sur le groupe WhatsApp où se trouve le camion. Cette info n'est pas utile aux référents. L'association essaiera d'être la plus réactive possible, sachant effectivement que les personnes chargées de récupérer les commandes bloquent souvent leur journée. En ce qui concerne le

groupe WhatsApp Référents Porte-Graines, veuillez ne pas répondre aux différents messages qui sont envoyés, de façon à ne pas noyer l'info principale dans d'autres messages sans importance.

Petite règle à préciser lors des distributions, ne pas garer son véhicule devant l'ouverture du hangar tant que la commande n'a pas été enregistrée par le référent en charge de la distribution. Ce qui est toujours en vigueur : un seul membre par groupe vient récupérer les commandes de l'ensemble du groupe.

→ La gestion des groupes :

C'est Monique Porpora, qui, depuis l'année dernière a pris le relais d'Anne-Sophie Tissot. Son rôle consiste à diriger les nouveaux adhérents vers des groupes existants ou permettre la création de nouveaux groupes. Chaque groupe est donc géré par un référent, qui pour ses membres, centralise et communique les propositions d'achats, regroupe, envoie et règle les commandes à l'association.

Un nouveau groupe devrait être créer sur Ancelle par Marie Peyrol qui sortirait alors du groupe de Daniel Yvan. Valérie Pascal a fait part de son intention de quitter le rôle de référent de son groupe. Il s'agit donc pour l'ensemble de ses membres de désigner un nouveau référent.

Le nombre de membres par groupe varie de 4 à 15.

→ L'adhésion et les devoirs des adhérents :

Le montant de l'adhésion annuelle, allant du 1er septembre au 31 août, reste inchangé : 8€.

L'adhérent doit s'inscrire sur le site et payer l'adhésion à son référent de groupe, qui la reversera à l'association lorsque tous les membres du groupes auront payé.

Pour ne pas avoir à courir après les adhésions, l'association a décidé d'une période d'ouverture et de fermeture allant du 1er septembre au 15 octobre, pour pouvoir bénéficier des premières commandes de la saison. Ceci n'exclut pas que des personnes puissent adhérer en cours d'année.

Rappeler aux adhérents que toute commande passée doit être réglée !

Il est demandé au référent de veiller à ce que les membres de son groupe ne commandent pas pour leur entourage de manière régulière et en quantité importante. Tout le monde doit adhérer à l'association !

**Les bilans d'ACTIVITE ont été approuvés par l'ensemble des membres présents.**

**Bilans comptables des deux saisons 2023/2024 et 2024/2025 écoulées :**

Les dépenses de l'association comprennent les produits commandés, les frais de transport, l'assurance des bénévoles et du local de livraison, les fournitures de bureau, l'affranchissement, les frais bancaires.

Les recettes comprennent les adhésions et le remboursement des produits commandés.

Pour simplifier la tâche de la trésorière et éviter des déplacements inutiles, il est demandé aux référents des groupes de favoriser le virement pour le règlement des commandes. Hélène propose un délai maximal de 7 jours à réception des commandes du groupe, pour les régler. Cela permet aux référents d'être remboursés avant d'être eux-même débités.

Au 1er septembre 2024, les fonds propres de l'association s'élevaient à 2 426€ . Cette enveloppe permet de couvrir les surcoûts de transport éventuels et les erreurs de facturation aux adhérents. Mais, il est prévisible qu'au cours des futurs exercices, cette somme augmentera puisque l'association a peu de dépenses. Il faudra alors penser à la façon de l'utiliser. Plusieurs propositions ont été faites : don aux Restos du cœur, cadeaux aux enfants des écoles ou auprès des club des anciens pour faire connaître l'association, offrir un panier garni aux chauffeurs qui l'hiver parcourent un trajet difficile pour nous rejoindre.

Les derniers chiffres de la saison 2024/25 seront donnés à l'issue de l'exercice, à ce jour 2 livraisons sont encore attendues (huile d'olive et produits d'Andalousie).

Les bilans comptables seront envoyés par mail à tous les référents de groupe, ils seront également consultables par tous les adhérents sur le site de l'association.

**Les bilans COMPTABLES ont été approuvés par l'ensemble des membres présents.**

**Renouvellement du Conseil d'Administration pour les deux saisons à venir 2025/2026 et 2026/2027:**

Comme prévu dans les statuts de l'association, le Conseil d'Administration doit être renouvelé tous les deux ans par moitié.

A ce jour, le Conseil d'administration comprend 10 membres actifs : Claude ALLAIRE, Patrick CHALLET, Brigitte ESCALLIER, Hélène FERRERO, Jean-François HAMONIC, Agnès JOLY, Sylvie MUSSON, Chantal SICARD, Bernard SUAU et Gildas THORAVAL.

Cette année, sont membres sortants :

- Hélène FERRERO ;
- Jean-François HAMONIC ;
- Agnès JOLY;
- Bernard SUAU ;
- Gildas THORAVAL.

Sont candidats :

- Hélène FERRERO ;
- Jean-François HAMONIC ;
- Agnès JOLY;
- Monique MARENC ;
- Monique PORPORA ;
- Gildas THORAVAL .

Sont élus et réélus au Conseil d'administration :

- Claude ALLAIRE (prochain membre sortant);
- Patrick CHALLET (prochain membre sortant);
- Brigitte ESCALIER (prochaine membre sortante);
- Hélène FERRERO ;
- Jean-François HAMONIC ;
- Agnès JOLY ;
- Monique MARENC ;
- Sylvie MUSSON (prochaine membre sortante) ;
- Monique PORPORA ;
- Chantal SICARD (prochaine membre sortante);
- Gildas THORAVAL .

Fait à Saint-Jean Saint-Nicolas, le.....2025.

Signatures :